



ÉTABLISSEMENT  
FRANÇAIS DU SANG  
BRETAGNE

## COMMUNICATION SYNDICALE REGIONALE CFDT Juillet 2023

Bonjour à toutes et à tous,

Comme tous les mois, la CFDT vous informe sur **l'actualité régionale**.

[Vous trouverez en pièce jointe l'Avis CFDT sur le CSE de Juillet 2023.](#)

### **! INFO DE DERNIERE MINUTE !**

**Suite aux nouvelles restrictions budgétaires, la CFDT dépose un préavis de grève !**

[\(Voir préavis de grève joint et résumé du CA en page 2\).](#)



## Réclamations individuelles et collectives

La **CFDT**, seule organisation syndicale représentative nationale à avoir voulu garder les représentants de proximité, vous rappelle que vous pouvez à tout moment contacter [vos élus CSE, vos délégués syndicaux de site et/ou vos délégués syndicaux régionaux.](#)

## Résumé du Conseil d'Administration EFS : 21 Juillet 2023

La Mission IGAS/IGF est terminée. Le Président TOUJAS a été destinataire d'une partie du rapport seulement. Il a participé à une réunion de restitution. Le rapport est toujours confidentiel. Il est dans une phase contradictoire.

Avec le dernier remaniement et la période estivale, les résultats ne seront pris en compte qu'à l'automne. Les réflexions sur le PLFSS 2024 seront déjà engagées. (Projet de loi de financement de la sécurité sociale).

### Que de temps perdu, c'est irresponsable, c'est navrant, et c'est révoltant !

Les donateurs eux-mêmes se sont exprimés fortement en séance pour soutenir l'EFS et les personnels : « Les donateurs s'interrogent : quel futur pour la transfusion ? Y'a-t-il un pilote d'un avion ? Notre inaction, certains la payent cash, les donateurs, les patients, les personnels ! »

Quelles sont les mesures correctives significatives de ce budget rectificatif (hausse des recettes et baisse des dépenses) :

- **Une subvention d'exploitation exceptionnelle supplémentaires de 15M€** qui s'ajoute à celle déjà accordée au budget initial.

- **Une subvention de 3,2 M€ pour compenser la baisse du prix du B sur 11 mois** (à compter de février 2023), ce qui était déjà connu en février 2023 mais est bien confirmé

- **Élément inédit et singulier : hausse de la tarification des (seules) plaquettes à compter du 1er août 2023** est intégrée au budget rectificatif avec un effet de +5 M€ sur le Chiffre d'affaires

- **Des mesures d'économies importantes sur le personnel de 21,9 M€ par rapport au budget initial.**

Ces mesures d'économies sur le personnel de 21,9 M€ se répartissent de la manière suivante :

- **Baisse des effectifs de 150 ETPA** (1.8% de l'effectif total du budget 2023) et tension accrue sur la force de travail disponible avec des décisions de gel des projets de MTI, non remplacement des fonctions support et tension importante sur les activités transfusionnelles (-20,2 ETP sur le prélèvement, -15,9 ETP sur la production, -25,5 ETP en IH/Distribution, -20 ETP en recherche (soit 10% de l'effectif recherche))

- **Annulation de l'enveloppe de 10 M€** pour la négociation de la classification et plus globalement d'éléments salariaux,

- **Pas de versement de l'intéressement (2.8 M€ d'économies).**

Nous avons déjà un grave problème d'attractivité et de fidélisation des personnels mais sans remise à niveau des salaires, le problème s'accroît de jour en jour.

L'EFS a presque dix ans de retard dans la renégociation de la convention collective, des emplois repères et des rémunérations associées, les 3 premières positions sont en dessous du SMIC, la 4ème n'est qu'à une trentaine de points seulement.

*On peut faire toutes les prévisions que l'on veut sur un « plan plasma », sans personnels, on n'y arrivera pas.*

Pour vous donner un ordre d'idée, voici les augmentations générales obtenues par certains EPIC en % de RMPP (soit le budget alloué pour l'évolution des rémunérations des personnels) lors des NAO 2023 :

- CEA (commissariat à l'énergie atomique) : +5%
- IFPEN (institut français du pétrole et des énergies nouvelles) : +4%
- IFREMER (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer) : +3,5%
- ONERA (Office national d'études et de recherches aérospatiales) : +3%
- BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières) : +3,5%
- UGAP (Union des groupements d'achats publics) : +3,5%

Et nous, le « service public du sang » 1,8 % de RMPP (Rémunération Moyenne des Personnels en Place) seulement ! L'EFS est sûrement moins stratégique que l'UGAP !! (+1,8% c'est-à-dire les seules augmentations obligatoires prévues par la convention collective).

### **Vous l'aurez compris, ce n'est qu'une triste rustine !**

- Rien pour la négociation annuelle obligatoire !
- Rien pour la renégociation de la CC et des rémunérations associées !
- Rien pour l'amélioration des conditions de travail !
- Trois fois rien !

Les représentants des personnels ont donné **un avis défavorable** concernant ce budget rectificatif (**les donneurs aussi !!**).

La CFDT a déposé un préavis de grève du 27 juillet 2023 au 2 janvier 2024.



**Pour avoir un contre-pouvoir fort et efficace et que le CSE ne soit plus une chambre d'enregistrement.**

**Parce que la CFDT ne courbe pas l'échine devant la Direction : elle ne lâche rien et obtient !**

**Pour remettre de l'humain au centre des priorités de la Direction. Pour faire respecter collectivement vos droits.**

**Pour que notre établissement ne poursuive pas sa transformation en entreprise avec les yeux toujours tournés vers la productivité !**

**Sans Humain pas de donneur, sans Humain pas de salarié, la CFDT veut replacer l'Humain au cœur des discussions.**



### Les réunions du CSE

Depuis décembre 2018 (suite aux ordonnances dites Macron), le Comité d'Entreprise (CE) de l'EFS-Bretagne est devenu le Comité Sociale et Economique (CSE). Le CSE est l'instance unique du personnel qui remplace le CE, le CHSCT et les DP.

Pendant la première partie du mandat, le CSE avait élu des Représentants de Proximité. Mais début 2023, la signature d'un accord entre la Direction Nationale et deux organisations syndicales (SNTS CFE-CGC et FO) supprima vos Représentants de Proximité. Pour pallier à cette suppression et donc à cette attaque inédite contre le dialogue social de proximité, vos représentants CFDT au CSE ont demandé l'application du Code du Travail et l'inscription à chaque CSE d'un point Réclamations Individuelles et Collectives (RIC).

#### **« Mais quelles sont les attributions du CSE ? »**

Vos représentants au CSE ont pour mission de présenter à l'employeur les réclamations individuelles ou collectives relatives aux salaires, à l'application du Code du Travail et aux autres dispositions légales concernant notamment la protection sociale, ainsi que la Convention Collective et les accords applicables à l'EFS.

Ils contribuent à promouvoir la santé, la sécurité et les conditions de travail et réalise des enquêtes en matière d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ou à caractère professionnel. Vos représentants au CSE peuvent saisir l'inspection du travail de toutes les plaintes et observations relatives à l'application des dispositions légales dont elle est chargée d'assurer le contrôle.

Le CSE a également pour mission d'assurer une expression collective des salariés permettant la prise en compte permanente de leurs intérêts.

Le CSE est informé et consulté sur les questions intéressant l'organisation, la gestion et la marche générale de l'entreprise, notamment sur : les conditions d'emploi, de travail, la durée du travail, et la formation professionnelle, les mesures prises en vue de faciliter la mise, la remise ou le maintien au travail des accidentés du travail, des personnels en situation d'invalidité, des personnes atteintes de maladies chroniques évolutives et des travailleurs handicapés, notamment sur l'aménagement des postes de travail.

Le CSE est en charge de la gestion des Activités Sociales et Culturelles, comme les locations et les Chèques-Vacances mais aussi les bons d'achat pour Noël.

**A NOTER DANS VOS AGENDAS : « du 12 au 19 septembre 2023, premier tour des élections professionnelles ».**



## Rappel de vos droits

**Est-il possible de réduire son temps de travail avant de partir à la retraite ?**

L'Accord sur la cohésion sociale et l'égalité des chances permet la réduction du temps de travail en fin de carrière (deux ans avant son départ à la retraite) pour les salariés travaillant à 80% ou plus. Cette disposition peut précéder l'utilisation de son CET en fin de carrière.

Pour les personnes ayant plus de 2 ans d'ancienneté : l'indemnité de départ en retraite du salarié sera calculée sur la base du temps de travail initial (avant réduction).

Pour les personnes ayant plus de 10 ans d'ancienneté : une prime

**VRAI !**

mensuelle d'un montant égal à 5% de son salaire avant réduction du temps et prise en charge du maintien des cotisations au régime général des retraites sur la base d'un salaire correspondant au temps plein.



*Laetitia Le Moan et Frédéric Bahuon,  
Délégués syndicaux régionaux CFDT*

Nous ne pouvons pas répondre à vos questions via cette messagerie professionnelle. Cependant, pour toutes questions, l'équipe CFDT se met à votre disposition via nos correspondants sur tous vos sites.

*"Toute personne ne souhaitant plus faire partie de la liste de diffusion syndicale CFDT peut, via l'option courrier indésirable de sa boîte email, bloquer l'expéditeur."*



## Avis CFDT sur le CSE du 06 Juillet 2023

Points à l'ordre du jour	Réponse de la Direction	Positions et/ou commentaires des élu(e)s CFDT
<b>Documents RH</b>	<p><u>Heures rémunérées</u> : 733,50 contre 661,32 sur la période précédente</p> <p><u>RCV</u> : 28 personnes qui ont un compteur RCV supérieur à 24 heures.</p> <p>Période 2 : 3 403,38 heures, donc un compteur de fin de période plutôt stable. L'ensemble des compteurs sera remis à l'encadrement. Dès lors que le compteur est supérieur à 24 heures, il faut planifier un repos. En l'absence de souhait du salarié, le repos doit malgré tout être planifié.</p> <p><u>RCR</u> : de 2 319,84 heures en période 1, on passe en période 2 à 2 292,46 heures. C'est stable. Comme chaque année les personnes ont le choix entre paiement et récupération. Une notification a été adressée aux salariés.</p>	
<b>Bilan JMDS 2023 sur les sites bretons.</b>	<p>Le Directeur rappelle que cette journée a été créée par l'OMS. Elle se déroule le 14 juin en commémoration de la date de naissance de Karl LANDSTEINER.</p> <p>Son principal but est de remercier les donneurs de sang bénévoles à travers le monde.</p> <p>Une thématique transfusionnelle est choisie chaque année.</p> <p>En 2023, 860 dons ont été réalisés en collecte mobile pendant la semaine de la JMDS + 2 230 dons sur les maisons du don (tous types de dons confondus) dont 1 590 en sang total.</p> <p>Les résultats du bilan questionnent sur la pertinence à poursuivre la même stratégie.</p> <p>Globalement, la JMDS est une bonne semaine pour l'établissement sans pour autant être exceptionnelle : 3 000 dons réalisés en comptant les dons de plasma et les dons de plaquettes, sachant que pour l'organisation moins de rendez-vous ont été fixés (moins de collectes mobiles) et qu'il y a eu moins de dons de plasma qu'habituellement.</p> <p>L'établissement espérait capitaliser sur la campagne pour accueillir beaucoup de monde. Il a créé l'effet festif autour de la JMDS, mais au vu du bilan, ce n'est pas un réel succès.</p>	<p>Des actions supplémentaires ont été mises en place sur Saint Brieuc à destination des entreprises pendant la semaine de la JMDS.</p>

	<p>Le bilan nécessite une analyse, un constat et des actions.</p> <p>A part Saint Briec qui a fait mieux que l'an dernier, les autres sites font moins.</p>	
<p><b>Information en vue d'une consultation sur le projet d'extension de la TMC en dons d'aphérèse - Complément d'informations suite aux réunions CSEC du 25 Mai 2023.</b></p>	<p>Le CSE sera consulté après consultation du CSEC prévue en septembre. Cette consultation du CSEC est liée à la promulgation du décret qui devrait a priori avoir lieu au cours de l'été.</p> <p>Effectifs actuels d'IDE de supervision : 235 au 12 juin. 60 médecins TMC.</p> <p>Bretagne : Au regard du nombre d'IDE de supervision, le souhait est d'en avoir 7 de plus. 75 % de l'effectif IDE actuel réalisent de l'EPDI et 40 % font de la supervision. L'objectif étant qu'ils soient plus nombreux, notamment sur le Morbihan.</p>	<p>En ce qui concerne le décret de qualification, l'ensemble des syndicats, au CSEC, a voté contre.</p>
<p><b>Réclamations individuelles et collectives : Fonctionnement du répondeur régional</b></p>	<p>La finalisation de l'externalisation de la téléphonie, donc du répondeur régional, dans les prochaines semaines, devrait permettre de travailler sur la question du répondeur régional pour trouver des solutions (travail sur solution n° 3 : appels redirigés vers l'IH/Délivrance).</p> <p>il faut bien distinguer les appels en journée et les appels du soir. Ceux du soir sont redirigés vers l'IH/Délivrance. En journée, il devrait être possible de renvoyer sur les autres services (sur Rennes notamment). Cela relève d'un paramétrage spécifique.</p>	
<p><b>Divers HLA : Remboursement des kilomètres : quelles suites donne la Direction à la demande du CSE ?</b></p>	<p>Le DRH va consulter le service juridique du Siège en lui communiquant les éléments de façon objective.</p> <p>Il va faire part au Siège de la position du CSE qui considère qu'il devrait y avoir une rétroactivité sur trois ans. Selon l'avis du service juridique, il appliquera ce qui sera dit. Si le service juridique opte pour une rétroactivité sur trois ans, il appartiendra aux salariés de lui adresser une demande avec récapitulatif</p>	<p>Les élus CSE sont donc en attente de la réponse du service juridique national.</p>

*Cet avis a été rédigé par vos élus au CSE syndiqués CFDT – Si vous souhaitez rejoindre l'équipe contactez-nous pour adhérer*

[bahuon.frederic@gmail.com](mailto:bahuon.frederic@gmail.com) / [lemoanlaetitia.ird@gmail.com](mailto:lemoanlaetitia.ird@gmail.com) et dans un moteur de recherche : [cfdt.efs](http://cfdt.efs)